

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec les Secouristes Français de la Croix Blanche dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'actualisation du Plan communal de sauvegarde, il est possible de signer une convention avec la Croix Blanche pour **des missions de soutien** aux populations sinistrées avec l'encadrement de bénévoles spontanés et formés.

Plus précisément, ces secouristes peuvent mettre en œuvre les actions suivantes :

- Participer à la cellule de crise de l'opérateur
- Mettre en place une cellule d'accueil impliqués (25 à 50 personnes) et participer aux missions de soutien psychologique
- Installer un centre d'hébergement d'urgence
- Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif
- Encadrer les bénévoles spontanés
- Actions spécifiques en cas de catastrophes naturelles, accident, attentat, incendie, pandémie, réfugiés de guerre etc...

Ce dispositif vient compléter le Plan Communal de Sauvegarde actualisé le même jour.

S'agissant des modalités financières, les interventions réalisées par les bénévoles de la croix blanche sont gratuites. Les frais facturés à la collectivités sont les remboursements des frais kilométriques sur la base d'un barème fédéral et l'achat du matériel de type consommable alimentaire, kits hygiène, kits couchage, matériels détériorés ou disparus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise le Maire à signer la convention avec les Secouristes Français de la Croix Blanche dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.**

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc HETSCH

Fait à Pradines, le 30 Avril 2024.

Le Maire,

Charles BRUN.